

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT



N°40/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 JUIN 2022

Le 24 juin deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 17 juin 2022.

<u>PRESENTS</u>: M. Desmedt, Maire; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoin, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints;

Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, MM. Aubry, Rousseau, Mmes Barre, Vigne, M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS: Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par M. Convers, M. Moonen par M. Dubouil, Mme Delormel par Mme Fernandes, M. Kwak par M. Choquet, Mme Coulon par Mme Dollez, Mme Flagothier par Mme Bonnet, M. Berthelot par M. Matron.

ABSENT EXCUSÉ: M. Lenoble.

ABSENTE: Mme Konan.

Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 28 Nombre de membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour: 26 Votes Contre: 0 Abstentions: 0

<u>OBJET</u>: Avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°8/2015 en date du 06/02/2015 relative à la convention avec la commune de Bulles sur la mise à disposition d'un éducateur sportif à raison de 6 heures hebdomadaires,

Considérant qu'au titre de l'année scolaire 2021/2022, l'intervention est réduite à 4 heures 30 sur la période du 17 septembre 2021 au 16 décembre 2021,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à ladite convention selon les modalités suivantes :
 - du 17 septembre 2021 au 16 décembre 2021 : 4 heures 30 hebdomadaires
 - à partir du 17 décembre 2021 :
 - 6 heures hebdomadaires

Pour copie conforme.

Frans DESMEDT

Maire de St Just-en-Chaussée Conseiller Départemental de l'Oise